

N° 107T/2025 du 05 juin 2025

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT LORS DE LA FETE DU 13 JUILLET 2025**

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu le programme des festivités de la Fête Nationale le dimanche 13 juillet 2025,

Vu le danger pour la circulation et la sécurité publique,

Considérant que les festivités de la Fête Nationale génèreront une affluence plus importante,

Considérant qu'il convient au Maire d'assurer la sécurité publique dans sa commune.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du dimanche 13 juillet à 08h00 au lundi 14 juillet 2025 à 03h00 dans les artères suivantes :

- Place du Château (autour et sur la place).
- le long du lycée Adrien ZELLER.
- le long du parking de l'Orangerie.

Des plots en béton ainsi que deux barrières BAAVA compléteront le dispositif de sécurité.

Article 2 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits dans la Grand-rue (croisement rue du Canal jusqu'au croisement Boulevard Bolgert) le dimanche 13 juillet 2025 de 17h00 à 21h30.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie, avec mise en fourrière des véhicules en infraction aux règles de stationnement.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du SIS 67.
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouxwiller.
- M. le Chef de la Police Municipale.
- Notifié aux riverains.

Fait à Bouxwiller, le 05 juin 2025

Le Maire,
Patrick MICHEL

